

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_133

Séance du 21 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 21 septembre 2026 à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

Présents :

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, M. Jordan AUCLAIRE, Mme Myriam LEROUX, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, M. Patrice OGER, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGNES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Monika BRETON, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, M. Antoine de NICOLAY, Mme Ophélie LEBOUIL, M. Jimmy REMARS, M. Jean LE GALLET, M. Flavien BEAUCÉ.

Absent excusé :

M. Pascal MONNIER donne pouvoir à M. Christophe NOURRY
Mme Sonia MAQUERE donne pouvoir à M. Jordan AUCLAIRE

Absent :

Mme Rachel AMATO
M. Nicolas DUFRENE

Secrétaire de séance : Mme Martine PAPIN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 072-200077162-20260921-2026_133-DE



Membres :	En exercice	:	29
	Présents	:	25
	Votants	:	27

RÉHABILITATION DU 14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE DÉPÔT DES DEMANDES D'URBANISME

RAPPORTEUR : Monsieur René de NICOLAY, maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les dispositions relatives aux autorisations d'urbanisme ;

Vu la délibération n°2026_064 du conseil municipal en date du 3 avril 2026 portant délégations au Maire ;

Considérant que la commune souhaite engager des travaux de réhabilitation du bien communal situé 14 place de l'Hôtel de Ville cadastré section AD n°73 ;

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite le dépôt d'une ou plusieurs autorisations d'urbanisme ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le maire à déposer, au nom de la commune, l'ensemble des demandes nécessaires à la réalisation de ce projet ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le maire à déposer, au nom de la Commune Nouvelle du Lude, toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réhabilitation du bien communal situé 14 place de l'Hôtel de Ville, ainsi qu'à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de ces demandes.
- **D'autoriser** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée à qui de droit et transcrite au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 30 septembre 2026.

La Secrétaire
Mme Martine PAPIN



Le Maire,
M. René de NICOLAY



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 072-200077162-20260921-2026_133-DE

